

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°16

OBJET : Chauffage de Gevigney et Mercey - demande de subvention CCRT-FEDER

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que le SIED 70 s'est vu transférer la compétence chaufferie bois et réseaux de chaleur de la commune de GEVIGNEY-ET-MERCEY pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la Mairie, les logements communaux, la salle des fêtes de la commune, les bâtiments de l'ADAPEI (serres, logements annexe, château, vestiaires/ferme), 5 logements d'Habitat 70.

La production de chaleur sera réalisée par deux chaudières bois d'une puissance de 250 kW chacune. Le réseau de chaleur aura une longueur de 635 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 404 997 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays de Vesoul Val De Saône.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DELIB16BU17

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	11 172 €	ADEME Moe	7 820 €	0,6 %
Travaux Ingénierie Imprévus	1 393 825 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	273 043 €	19,4 %
		FEDER	567 302 €	40,4 %
		Autofinancement	556 832 €	39,6 %
Total dépenses	1 404 997 €	Total subventions	1 404 997 €	100 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur renouvelable territorial (CCRT).
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB16BU17